

# Rapport d'activité

# 2022



**Syndicat du Bassin de l'Ouche**

40, avenue du Drapeau  
21000 DIJON  
[www.ouche.fr](http://www.ouche.fr)

Avec le soutien financier de :

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**



*Photos page de garde :*

*- Restauration physique du Champan à Bligny-sur-Ouche, octobre 2022*

*- Source de l'Ouche à sec à Lusigny-sur-Ouche, septembre 2022*

# SOMMAIRE

<b>LA GOUVERNANCE.....</b>	<b>5</b>
<b>POINT CLIMAT.....</b>	<b>6</b>
<b>LES ACTIONS .....</b>	<b>10</b>
Visites de bassin .....	10
L'entretien de la végétation .....	11
La restauration des milieux .....	13
<b>LA CLE DE L'OUCHE .....</b>	<b>29</b>
L'année 2022 de la CLE de l'Ouche .....	29
Les avis de la CLE .....	29
L'étude d'évaluation du SAGE .....	30
Les prélèvements .....	32
Etude prospective pour l'adaptation au changement climatique sur les bassins versants de l'Ouche, de la Tille et de la Vouge .....	33
<b>LE RAPPORT FINANCIER.....</b>	<b>35</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>36</b>

## Abréviations :

CLE : Commission Locale de l'Eau

GEMAPI : Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

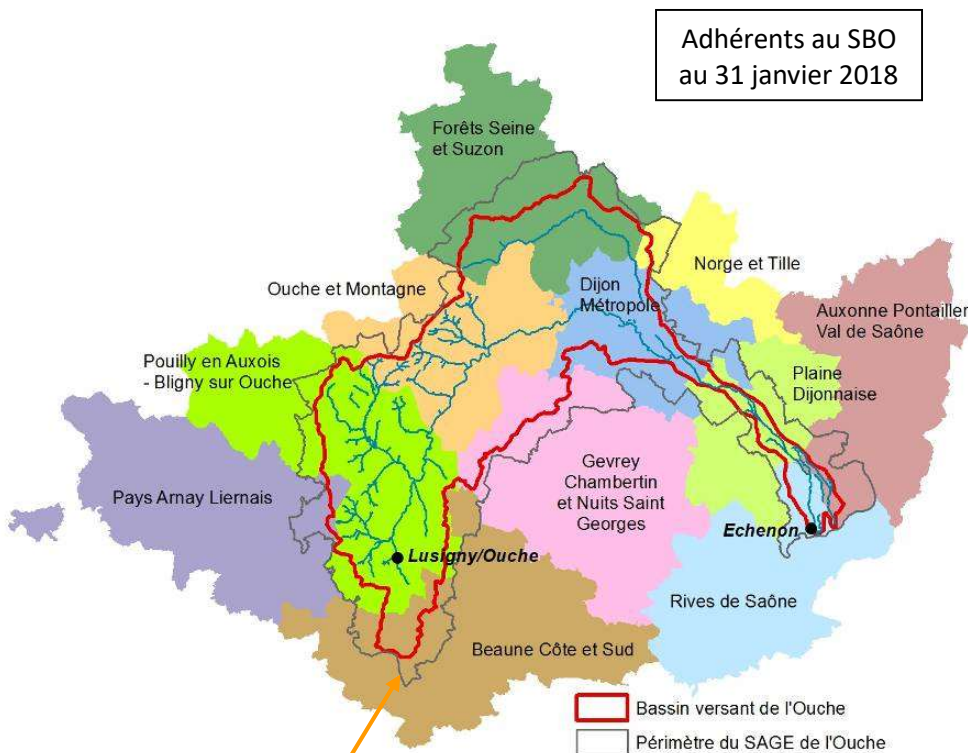


## Le SBO, Syndicat du Bassin de l'Ouche présente son rapport d'activité 2022

Le syndicat du bassin de l'Ouche est un syndicat mixte fermé de bassin versant financé par ses adhérents (représentés ci-contre) qui lui ont transféré leur compétence de gestion des milieux aquatiques. Ainsi adhérent au syndicat 11 EPCI et 7 communes.

Le syndicat est présidé par Jean-Patrick MASSON.

Il est maître d'ouvrage des études et travaux de renaturation et d'entretien en rivière. Il est également chargé de l'animation de la *Commission Locale de l'Eau* qui porte les politiques de l'eau telles que le SAGE et le Contrat de Bassin Ouche à l'échelle de 124 communes.



Adhérents au SBO  
au 31 janvier 2018

*La Commission locale de l'eau est composée des acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire. Elle a un rôle de « parlement local de l'eau » c'est-à-dire qu'elle donne des avis sur les dossiers d'autorisations / déclarations au titre de la loi sur l'eau et du SAGE, et elle suit la réalisation des actions prévues au contrat de bassin.*

Le fonctionnement administratif et technique du SBO est assuré par quatre personnes :

- Laure BEJOT – Directrice
- Pascal VIART – Animateur du SAGE et de la CLE de l'Ouche
- Lisa LARGERON – Animatrice du Contrat de Bassin
- Valentin CROO – Technicien de rivière en charge du programme d'entretien



Bassin versant : 916 km<sup>2</sup>  
350 km de rivière  
Moyens humains : 4 agents  
Population représentée : 268 300 habitants

Le Président, Jean-Patrick MASSON

# La gouvernance

## Les conseils syndicaux

Le conseil syndical du SBO s'est réuni aux dates suivantes :

- le **18 janvier 2022** : Débat d'orientations budgétaires et questions administratives
- le **17 février 2022** : Budget primitif, étude d'évaluation du SAGE, contrat de bassin, programmes de travaux
- le **14 juin 2022** : Compte de gestion et compte administratif, BS, travaux du Chamban
- le **16 novembre 2022** : Projet de rapprochement des syndicats des bassins Ouche Tille et Vouge, convention de partenariat
- le **16 décembre 2022** : Rapport de la CRC, étude prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau

## Le Bureau

Le Bureau du SBO s'est réuni :

- le **11 janvier 2022** pour la proposition des orientations budgétaires, le plan de financement des postes d'animateurs SAGE et Contrat de bassin et la création du poste de technicien territorial (recrutement d'un nouveau technicien de rivière).



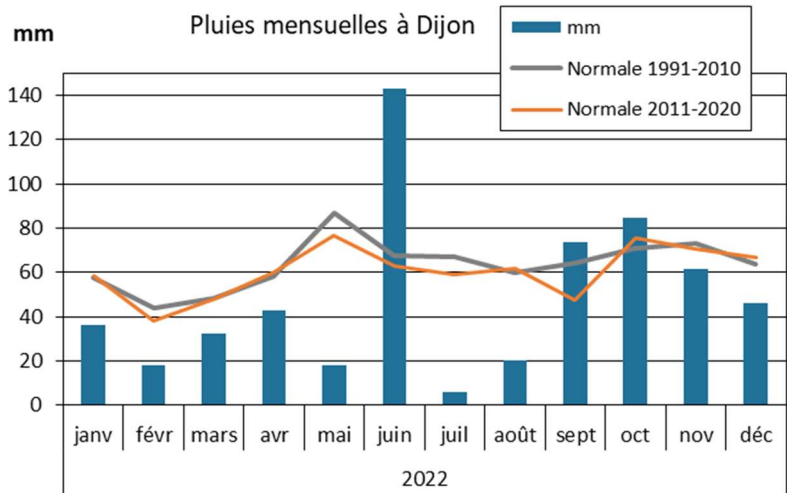
L'Ouche à Saint Victor-sur-Ouche,  
mai 2022

# Point climat

2022 a été marquée par un hiver déficitaire de janvier à mai, un mois de juin exceptionnellement pluvieux et un étiage durant 6 semaines continues sans précipitations de juillet à mi-août, que les précipitations d'automne ont peine à rattraper.

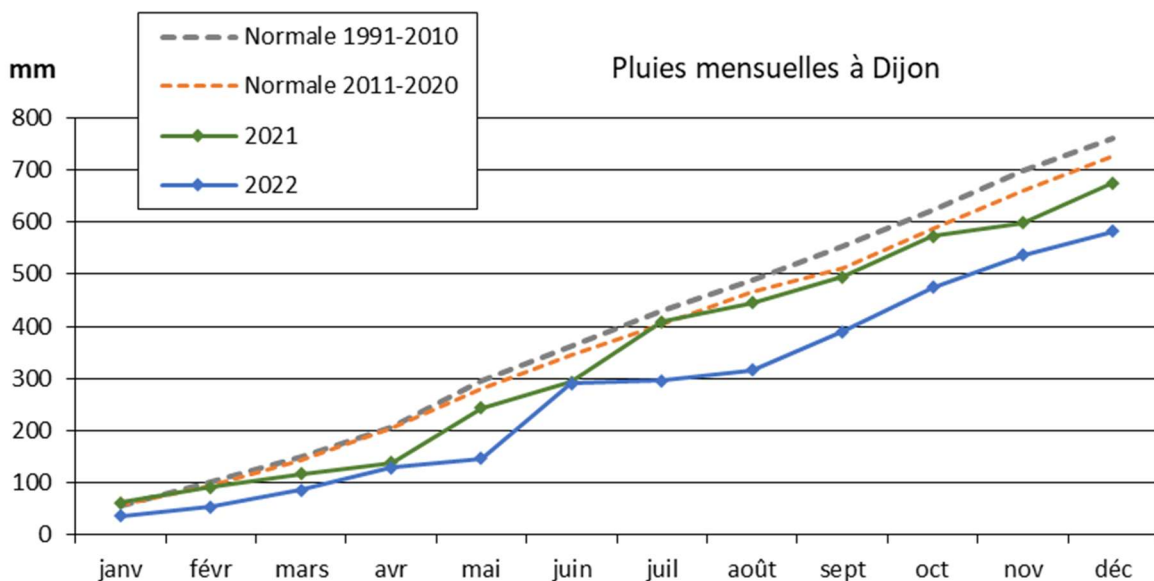
**Un étiage  
2022  
remarqué**

La pluviométrie annuelle de 2022 de 582,6 mm à Dijon-Longvic s'en retrouve fortement déficitaire vis-à-vis de la normale de 760,5 mm 1981-2010. Sur l'amont, le déficit a été un peu moins marqué tout en se maintenant quasiment toute l'année sous la moyenne. La répétition d'un déficit de recharge hivernale en 2021 et en 2022 réduit progressivement la capacité des sols à retenir l'eau, ce qui change la captation des pluies futures par les milieux, surtout si elles tombent en forte intensité.



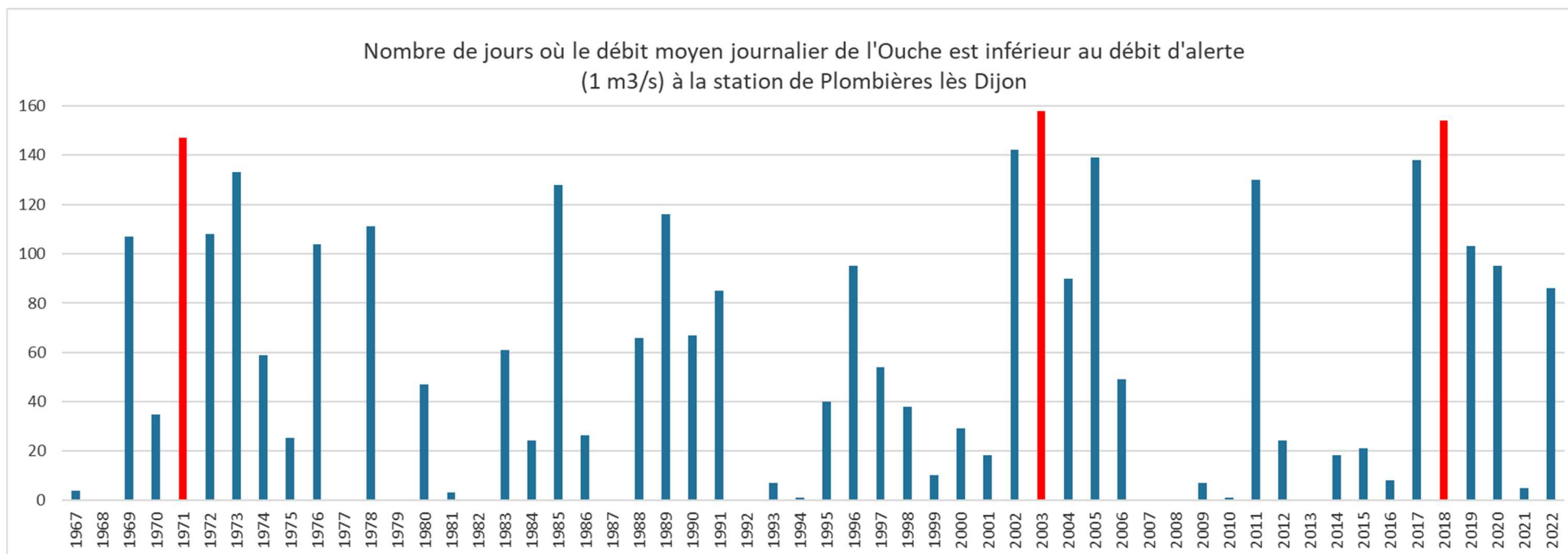
Station météorologique de Dijon	Pluies (mm) Normale = 760 mm
2003	515
2017	623
2018	791
2019	604
2020	645
2021	675
2022	582

Les cumuls pluviométriques montrent que les pluies de juin 2022 n'ont pas permis de rattraper les normales des périodes précédentes. Le déficit s'est immédiatement accentué par la sécheresse pluviométrique estivale. De plus, l'année 2022 a présenté des températures nettement supérieures aux normales 1981-2010, accentuant la situation de sécheresse climatique.



## Durée des étiages

En été 2022, le débit de l'Ouche à Plombières a été inférieur au seuil d'alerte (1m<sup>3</sup>/s) durant 86 jours de juillet à septembre. La durée de cet étiage était similaire aux années 2019 et 2020.



## Les arrêtés de restriction d'usage

Le nouvel arrêté cadre du 20 mai 2022 instaure un nouveau seuil de vigilance (ci-contre en gris) fixé à 1500 l/s à Plombières et 2400 l/s à Trouhans.

Ce nouveau seuil de vigilance « *marque le déclenchement de mesures de communication et de sensibilisation du grand public et des professionnels dès que la tendance hydrologique laisse pressentir un risque de crise à court et moyen terme et que la situation est susceptible de s'aggraver en l'absence de pluie significative à venir. Ce niveau fait appel aux utilisateurs d'eau pour réduire à leur initiative leur consommation et éviter les usages non indispensables.* »

Les mesures de restriction en fonction des usages et des usagers restent appliquées à partir du franchissement du seuil d'alerte.

En 2022 le seuil d'alerte a été franchi fin juillet sur l'Ouche amont et début août sur l'Ouche aval. Le seuil de crise a été franchi mi-août sur l'Ouche aval.

BV 9 : Ouche amont, Suzon et Vandenesse							
Année	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							

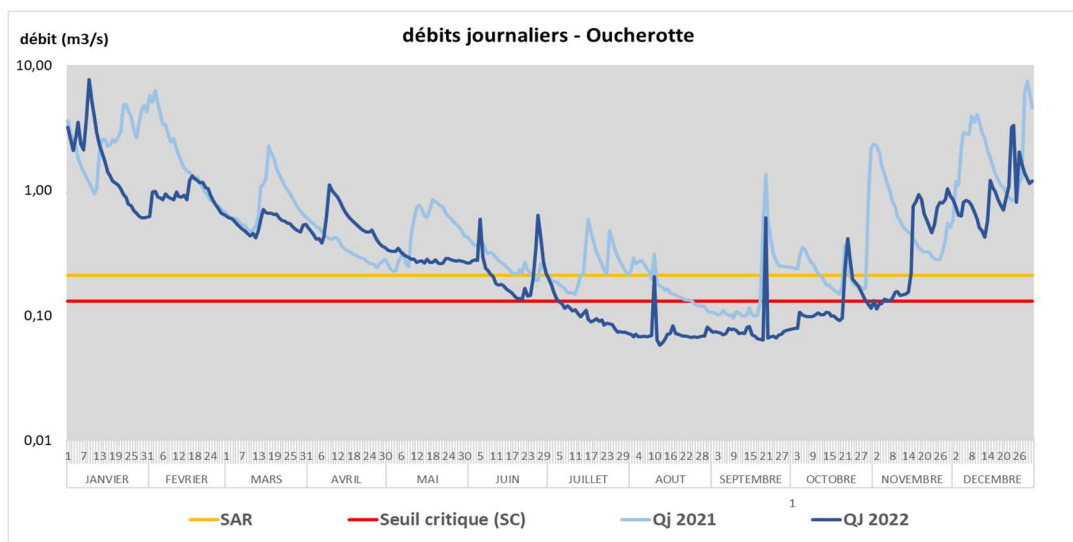
BV 9bis : Ouche aval (à partir de la confluence avec le Suzon)							
Année	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							

m <sup>3</sup> /s		Plombières	Trouhans
vigilance		1,5	2,4
seuil alerte		1	1,2
seuil alerte renforcée		0,6	1
seuil crise		0,5	0,9

## Suivi hydrologique à Oucherotte

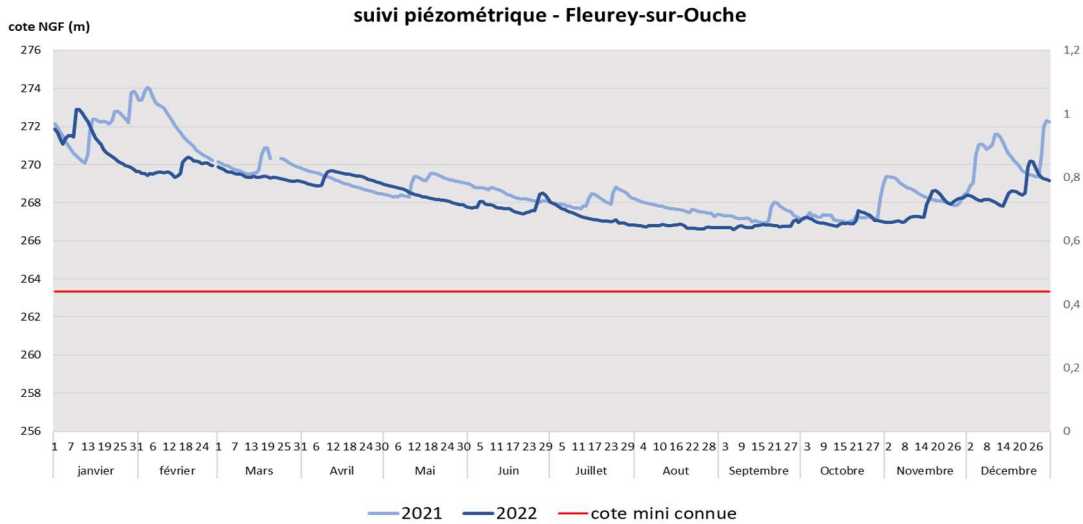
La comparaison entre les débits journaliers 2021, année hydrologique considérée comme normale, et 2022, montre clairement le décrochage de la période d'étiage. Les épisodes pluvieux intenses ne permettent pas de corriger la pente de tarissement compte tenu de la forte réactivité du bassin versant.





## Suivi piézométrique

La station piézométrique de Fleurey-sur-Ouche est représentative des apports amont. Le niveau d'étiage 2022 a été inférieur au niveau 2021. Le point bas se situe logiquement sur la période d'étiage marquée par l'absence de précipitations, de juillet à mi-août, niveau bas qui s'est maintenu jusque début octobre. Toutefois, la cote est restée plus de 3 m au-dessus de la cote mini connue, atteinte le 15 juillet 2009.



Le battement de nappe se fait sur une hauteur d'environ 15 m (écart entre le niveau le plus haut connu et le plus bas connu).

# Les actions

## Visites de bassin

---

### Ouche aval : 7 juillet 2022

Programme :

- **Echenon** : Projet de reconnexion des anciens méandres de l'Ouche.
- **Crimolois** : Restauration morphologique en lit mineur de l'Ouche à Crimolois par la création de banquettes minérales et désenrochement (travaux réalisés en 2018 par la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques).
- **Longvic-Neuilly** : Restitution sédimentaire (travaux 2021) et projet de diversification en lit mineur à Neuilly.
- **Longvic** : Barrage des 6 vannes - évolution de l'Ouche suite au sinistre de 2019, et entretien des berges de l'Ouche sur le même secteur.



### Ouche aval : 6 septembre 2022



Programme :

- **Lusigny-sur Ouche** : Sources de l'Ouche et de Fontaine fermée
- **Oucherotte** : Station hydrométrique du SBO
- **Bligny-sur-Ouche** : Présentation du projet de restauration physique du Chamban

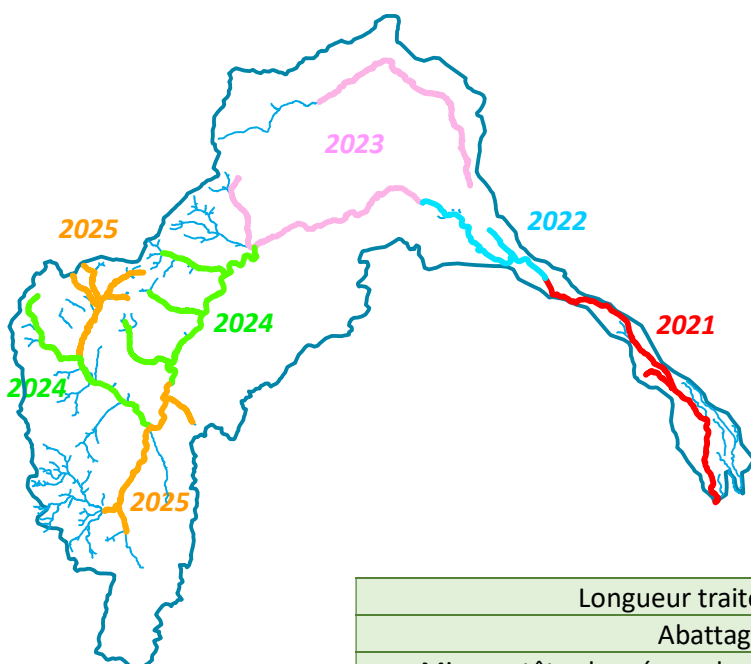
# L'entretien de la végétation

## Le programme pluriannuel d'entretien

Le programme se réfère à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du 23 août 2021 prévu sur la période 2021-2025.

La 2<sup>ème</sup> tranche du PPE a couvert l'Ouche entre Neuilly-les-Dijon et Dijon pour l'Ouche et entre Longvic et Ahuy pour le Suzon.

**2<sup>ème</sup> tranche du nouveau plan quinquennal d'entretien 2021-2025**



Le programme consistait pour l'essentiel en l'abattage d'arbres secs n'ayant pas supporté la forte sécheresse et des frênes touchés par la charlarose, maladie cryptogamique (champignon) qui se propage en France depuis 2008.

<b>2<sup>ème</sup> tranche</b>	
Marché attribué à l'entreprise ILEO et réalisé d'octobre 2022 à janvier 2023	
Longueur traitée	22 km de rivière
Abattages	255 toutes tailles
Mise en têtard ou émondages	16
Scarifications d'atterrissements	80 m <sup>2</sup>
Retraits d'embâcles	12 m <sup>3</sup>
<b>Coût des travaux</b>	<b>38 652 € TTC</b>

Les produits de coupes qui ne sont pas conservés par les riverains sont broyés sur place et éventuellement récupérés par les propriétaires ou évacués pour valorisation selon les cas.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 30% par l'Agence de l'eau, dès lors que le syndicat réalise une contrepartie définie avec l'Agence (pour cette tranche, les contreparties portaient sur les travaux du ruisseau des Fâches à Auxant et l'étude projet sur le Chamban à Bligny-sur-Ouche).

## Déroulement des travaux et suivis de chantier :

Le suivi de chantier s'est fait au moyen d'une réunion hebdomadaire pour faire le point sur les accès, les relations avec les riverains, les adaptations nécessaires suite à des changements ponctuels.

En préalable à l'engagement des travaux, un courrier a été adressé à chaque propriétaire pour l'informer du passage de l'entreprise, de la nature des travaux et sollicitant sa position quant à la destination des produits de coupes (conservation ou destruction).



### Conséquences de l'été chaud et sec

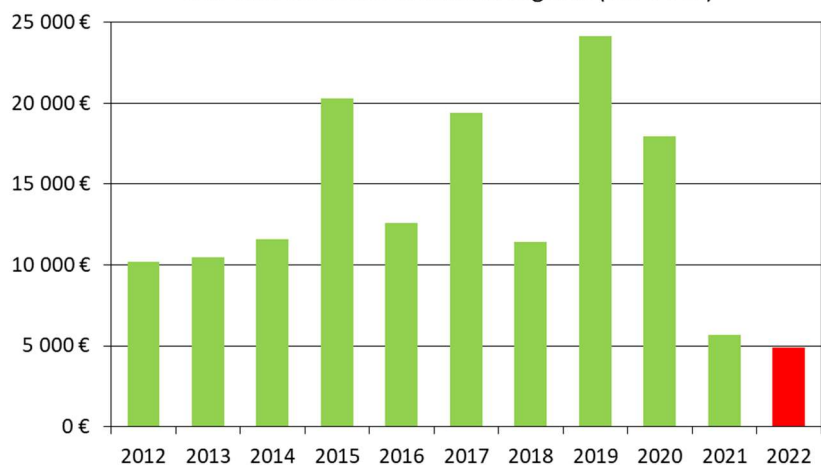
En raison de l'été 2022 très chaud, quelques interventions ont été ajustées sur les arbres non marqués avant l'été et n'ayant pas survécu aux conditions caniculaires.

Les arbres aussi peuvent prendre des coups de soleil, ils sont repérables par des fissures de l'écorce, voire son décollement en longueur côté sud, avec parfois un bourrelet cicatriciel.

## Les travaux urgents

Le poste « travaux urgents » traite toutes les opérations de rétablissement du libre écoulement des eaux en dehors du programme pluriannuel d'entretien. Ce poste permet d'intervenir de façon réactive et ponctuelle dès lors que des désordres sont signalés ou observés.

Evolution du coût des travaux urgents ( en € TTC)



**Coût des travaux 2022 : 4 872 € TTC**

Non subventionnés

La majorité des opérations consiste à dégager et évacuer des arbres cassés ou tombés suite à des évènements particuliers (crue, coup de vent), voire simplement parce que le sujet a atteint un point de déséquilibre et son enracinement est insuffisant pour le maintenir.

Les interventions sont réalisées sur l'ensemble du réseau hydrographique à l'exception des ponts départementaux (compétence Conseil Départemental de Côte d'Or) et des rivières canalisées (Suzon entre le boulevard Gallieni et la place Roger Salengro).

En 2022, des enlèvements d'embâcles et abattages ont été réalisés sur les communes de Dijon, Longvic, Tart, Thorey-sur-Ouche et Varanges, par les entreprises CHENOT et ILEO.



*Arbre tombé (Ouche, Dijon, 2022)*

## La restauration des milieux

---

### Travaux de restitution sédimentaire à Longvic

Pour rappel, le Syndicat du Bassin de l'Ouche a donc décidé de réemployer ces alluvions du Suzon piégés à l'entrée nord de Dijon, au bénéfice de la rivière en les réintroduisant là où ils devraient naturellement arriver. Le charriage de ces sables et graviers apportera de la diversité d'habitats aquatiques.

En 2021, 230 m<sup>3</sup> d'alluvions ont été déversés au bord de l'Ouche à Longvic, en aval de la confluence Suzon/Ouche. Peu de matériaux étaient disponibles en 2022. Seulement une dizaine de m<sup>3</sup> d'alluvions en provenance des pièges à sables du Suzon a été déversée au bord de l'Ouche immédiatement en aval du secteur 2021.

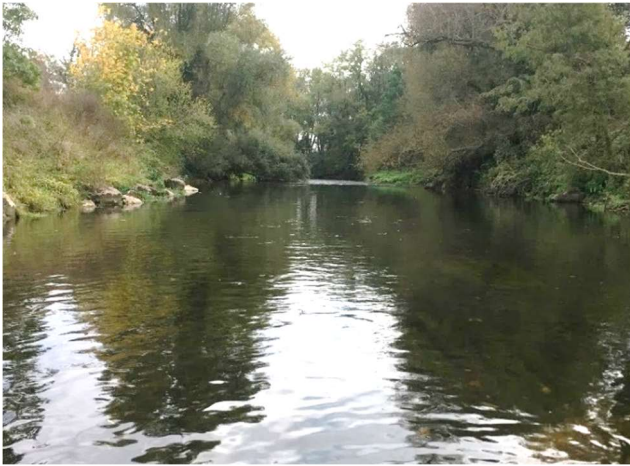
Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Magnin.



**Coût des travaux : 960 € TTC**  
Non subventionnés

**Suivi photographique avant / après travaux du secteur amont :**

Vue en lit mineur



19 octobre 2021 : 2,71 m<sup>3</sup>/s

L'évolution du dépôt est variable selon les secteurs.



26 avril 2022 : 4,6 m<sup>3</sup>/s

Voici 4 photos sur le même point entre novembre 2021 juste après travaux et avril 2022 après 2 hivers :



Juste après travaux (23/11/2021 = 2,7 m<sup>3</sup>/s à Crimolois)



7 décembre 2021 : Crue annuelle = 23,4 m<sup>3</sup>/s à Crimolois  
Le merlon est submergé



18 janvier 2022 (petite crue = 12,4 m<sup>3</sup>/s à Crimolois)



26 avril 2022 : végétalisation du dépôt

## **Diversification en lit mineur de l'Ouche à Neuilly-lès-Dijon (Gaudrans)**

2022 a été consacrée à la définition du projet de diversification morphologique de l'Ouche au lieu-dit « les Gaudrans » à Neuilly-Crimolois.

L'étude de définition de projet a débuté le 1<sup>er</sup> mars 2022. Le marché a été attribué au bureau d'étude ARTELIA. Les sous-traitants sont GEOPLAN pour la topographie et SITELECO pour les inventaires faune-flore. Le dossier réglementaire a été déposé en décembre 2022.

**Coût de l'étude : 26 160 € TTC**

Subventionnée à 50% par l'Agence de l'eau RMC et à 30% par la Région BFC

### ***Rappel du contexte et des objectifs du projet***

L'Ouche au lieu-dit « les Gaudrans » a été déplacée entre la fin des années 1950 et 1962 par scindement du méandre amont. Le méandre aval, plus petit, a été scindé dans un second temps, le tracé actuel étant visible sur la photo de 2002.

L'objectif du projet de diversification en lit mineur est d'améliorer la qualité morphologique de l'Ouche par la diversification des habitats aquatiques tout en respectant les contraintes latérales actuelles. Cette diversification peut être créée au moyen de banquettes minérales, à l'instar de ce qui a été réalisé en 2018 à Crimolois par la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Côte d'Or.

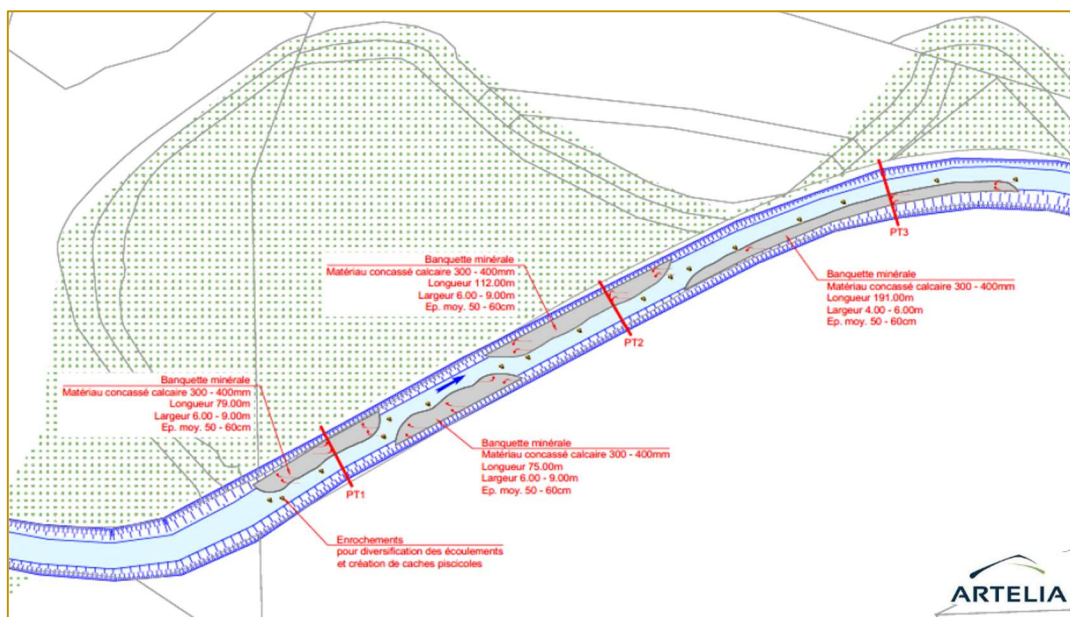


La technique consiste à **recréer des structures se rapprochant de la morphologie des bancs alluviaux alternés qui se développent sur tous les cours d'eau à transport solide**. Les banquettes seront donc disposées au sein du lit mineur actuel en fonction de la sinuosité et des faciès d'écoulements de l'Ouche. L'intérêt de cette technique est de réduire l'étalement de la lame d'eau en basses eaux ce qui donne lieu à une élévation de la hauteur d'eau pour un même débit d'étiage, tout en diversifiant les faciès d'écoulements. Ce type d'action améliore la capacité d'autoépuration des rivières et la qualité des habitats pour les poissons notamment.

### ***Dimensionnement du projet***

4 banquettes sont implantées au droit des plats lenticulaires (bas-fonds) et des radiers sur une **longueur de 450 ml**. Elles seront constituées de matériaux d'apport de type concassé calcaire pour un volume tassé de 1 700 m<sup>3</sup>. La diversification sera accentuée par l'apport de blocs disposés en lit vif.

L'estimation du projet s'élève à 265 000 €TTC, maîtrise d'œuvre comprise.



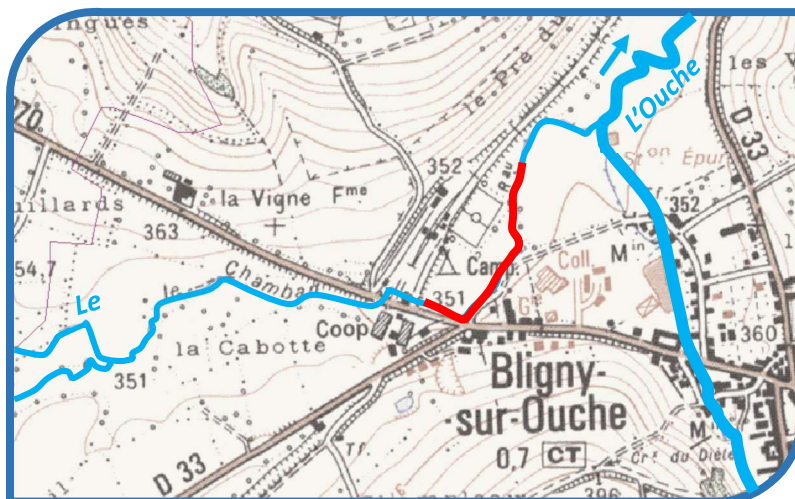
## A SUIVRE

Sous réserve de l'autorisation réglementaire, 2023 sera consacrée aux opérations nécessaires à la réalisation des travaux courant septembre / octobre.

## Restauration physique du Chamban et de ses affluents

Suite à l'étude de définition d'un programme de restauration physique du Chamban et de ses affluents (2020-2021, IRH), un projet de travaux a été engagé en 2022 grâce à l'accord de la commune de Bligny-sur-Ouche sur ses parcelles, au droit du camping municipal.

Les travaux ont été réalisés au mois d'octobre 2022 par le groupement DESERTOT / CHENOT pour un montant de 127 900 €TTC. La maîtrise d'œuvre a été assurée par le Bureau d'étude IRH pour un montant de 13 135 €TTC.



L'objectif était d'améliorer les conditions physiques d'écoulement en étiage et de retrouver de la diversité d'habitats aquatiques sur un tronçon dont le profil naturel a été autrefois rectifié pour réduire les débordements en crue. Les travaux ont consisté, sur ce tronçon de 465 ml au droit du camping de Bligny-sur-Ouche et en aval, en la mise en œuvre des éléments suivants :

### Pour l'amélioration morphologique et la réduction de la largeur du lit mineur :

- 725 m<sup>2</sup> de banquettes végétalisées (chaussettes de terres enherbées) bordées de cordons de matériaux grossiers ;
- 120 m<sup>3</sup> de recharge sédimentaire ;
- L'accentuation de 2 sinuosités sur environ 65 ml ;



- 3 épis déflecteurs de diversification en bois.

**Pour la création d'habitats piscicoles :**

- 7 abris piscicoles en sous berges (4 en bois et 3 en enrochements) ;
- 2 souches fixées en pied de berges.

**Pour la protection du ruisseau et les habitats associés :**

- La végétalisation des berges via 250 plants.

**Pour les risques géotechniques, réseaux et contexte local :**

- Une protection de berge de 15ml en enrochement et lit de plants de plançons au niveau de l'angle de la route communale ;
- L'effacement d'une conduite d'eau obsolète en rive gauche permettant la sinuosité ;
- Un « passage pêcheur » sur la clôture en limite de propriété.

**Pour une gestion écologique du chantier :**

- Une pêche de sauvetage avant le démarrage des travaux et pose de filtres aval et amont ;
- Le marquage des arbres remarquables et gîtes à chiroptères à conserver ;
- La contre plantation de jeunes plants et des hélophytes présents.

**Coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre : 141 035 € TTC**

Subventionnée à 50% par l'Agence de l'eau RMC et à 30% par la Région BFC



Avant travaux



Après travaux



Sinuosité amont



Sinuosité aval



### ***Ruisseau des Fâches à Auxant***

L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration du dossier réglementaire en interne, à la consultation des entreprises et au démarrage des travaux courant Novembre 2022.

Les travaux ont été attribués à l'entreprise ROSSI espaces Verts pour une offre de base de 21 216 €TTC.

Les travaux démarrés en retard (mi-novembre 2022) en raison d'un problème de matériel de l'entreprise ont dû être arrêtés en raison des mauvaises conditions météorologiques survenant avant la fin des travaux, ils seront repris en 2023 par temps sec.



*Pose de clôture sur le ruisseau des Fâches,  
décembre 2022*

#### **Rappel du projet :**

Les travaux doivent permettre de diversifier les écoulements et de protéger la végétation rivulaire du piétinement. Pour cela, 4 types d'aménagement sont prévus :

- Mise en défens en arrière des plantations sur 480ml.
- Reprofilage de berge
- Diversification en lit mineur par épis de bois et blocs sur 50m
- Plantations.

## Reconnexion hydraulique des méandres de l'Ouche à Echenon

2022 a été consacrée au démarrage de l'état des lieux du site de la confluence d'Echenon. L'objectif de cette étude dite de conception était de définir plusieurs scénarios de reconnexion hydraulique de 2 anciens méandres, ceux qui sont situés en amont du site afin d'aboutir à un projet courant 2023.

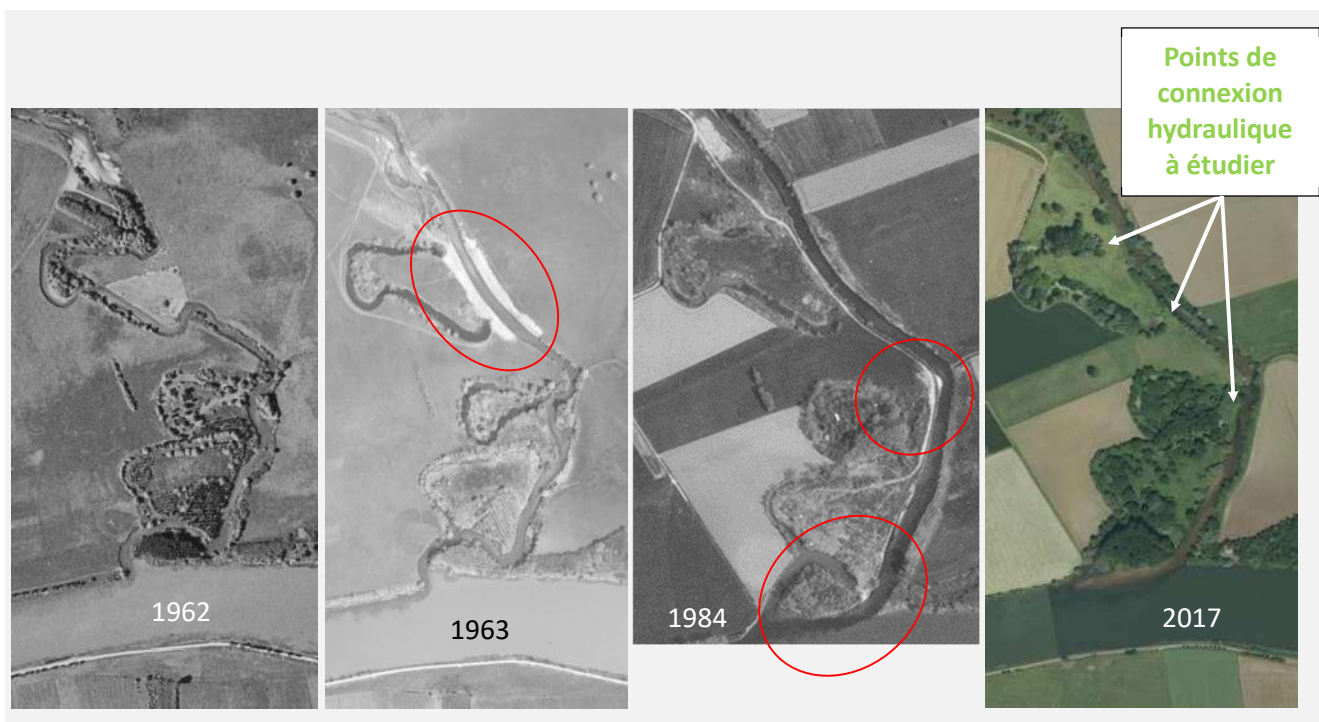
L'étude de conception a été confiée au bureau d'études ARTELIA, pour un montant de 44 892 € TTC, et a débuté en février 2022. Les sous-traitants sont GEOPLAN pour la topographie, ALIOS pour la géotechnique et SITELECO pour les inventaires faune-flore.

**Coût de l'étude « état des lieux et scénarios » pour 2022 : 32 466 € TTC**

Subventionnée à 50% par l'Agence de l'eau RMC et à 30% par la Région BFC

### Rappel du contexte et des objectifs du projet

L'Ouche au niveau de sa confluence avec la Saône était nettement méandriforme. Les scindements de méandres et recalibrage (photos ci-après) ont été réalisés depuis 1963 afin de faciliter l'évacuation des crues de l'Ouche vers la Saône.



L'objectif du projet est de **reconnecter hydrauliquement deux méandres** à l'Ouche au droit de 3 points de connexion afin de :

- Créer des zones refuges pour les espèces inféodées à l'Ouche,
- Faciliter les interactions entre l'Ouche et ses annexes afin d'améliorer la qualité écologique et la résilience des milieux et des populations au changement climatique,
- Favoriser la fraie du brochet en particulier.

## Résultats

L'état des lieux a mis en évidence la patrimonialité du site de la confluence, site classé Natura 2000. La présence d'espèces rares non inventoriées jusqu'alors et d'habitats d'intérêt communautaire ont nécessité, jusque fin 2022, des échanges avec les animateurs de ce site Natura 2000 afin de confronter la compatibilité des objectifs initiaux avec enjeux de préservation du patrimoine naturel existant.

Les scénarios étudiés ont ainsi été rendus en février 2023, en prenant compte les découvertes sur ce site. L'état des lieux a été complété par un inventaire plus précoce en mars 2023 des urodèles.

### Méandre 1



#### Espèces patrimoniales :

- Lentille d'eau sans racine *Wolffia arrhiza*
- Laîche faux-souchet *Carex pseudocyperus*
- Renoncule à feuilles capillaires *Ranunculus trichophyllus*
- Renoncule scélérate *Ranunculus sceleratus*
- Triton ponctué\* et triton palmé\*
- Grenouille agile\* et grenouilles vertes
- Bihoreau gris\*
- Pic épeichette\*
- Chardonneret élégant\* et Verdier d'Europe\*
- Moineau friquet\* et martin pêcheur d'Europe\* (sur l'Ouche)
- Chiroptères\*

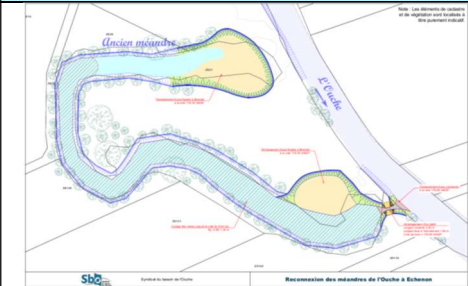
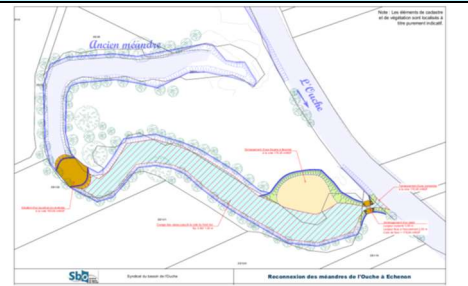
#### Espèces exotiques envahissantes :

- Erable negundo

#### \*espèces protégées

- ➔ Milieu ouvert ;
- ➔ Identifié pour les frayères à brochet ;
- ➔ Présence d'une lentille d'eau d'intérêt patrimonial, très rare en Bourgogne, toutefois non protégée : *Wolffia arrhiza*. L'habitat de couverture de lentille, quel qu'en soit l'espèce, est d'intérêt communautaire.

Scénarios étudiés :

	Création d'une frayère à brochet sur l'ensemble du méandre	Création d'une frayère à brochet sur la moitié aval du méandre
	 <p>3500 m<sup>2</sup> de frayère</p>	 <p>1200 m<sup>2</sup> de frayère</p>
Libre circulation des poissons et zone refuge	Totalité du méandre	En aval uniquement
Processus d'atterrissement	Rajeunissement du milieu	Rajeunissement du milieu sur la moitié aval.
Habitats de la lentille	Disparition	Tentative de maintien sur la moitié amont mais sans assurance.
Amphibiens	Forte atteinte	Atteinte
Contraintes travaux	Evacuation des vases sans pouvoir assécher	
Coût en € HT	366 850 €	265 870 €

L'EPTB Saône-et-Doubs, gestionnaire du site Natura 2000 a fait part de son avis défavorable à tout aménagement sur le méandre n°1, au risque de mettre en péril la lentille d'eau. En effet, il est considéré que les aménagements projetés, quels qu'ils soient, pourraient modifier les conditions abiotiques actuelles dont dépend la lentille d'eau *Wolffia arrhiza*.

Le scénario ajusté, avec la création d'un bouchon, engendre tout de même un risque de disparition de la lentille compte tenu du manque de perméabilité du bouchon et de l'absence de garantie sur le maintien de conditions abiotiques identiques à celles de l'état initial, conditions nécessaires à la préservation de la lentille. Ce scénario affiche également une surface de projet moins intéressante.

**Les aménagements envisagés sur le méandre n°1 ne seront pas retenus pour la suite de l'étude compte tenu du risque de disparition de la lentille d'eau *Wolffia arrhiza*.**

Vis-à-vis de ce blocage, l'OFB remarque lors du copil du 21 février 2023 que, si les arguments peuvent être valables à l'heure actuelle, la lentille a tout de même vocation à disparaître par le comblement naturel du méandre sur le long terme.

Par ailleurs, la lentille d'eau *Wolffia arrhiza* étant méconnue car de petite taille (une des plus petites plantes à fleur au monde avec sa cousine *Wolffia globosa*), il est possible que son statut de rareté soit erroné. → En ce qui concerne le bassin de l'Ouche, il sera possible de la rechercher sur les autres anciens méandres afin d'affiner la connaissance de sa répartition et la qualité de son statut local.

## Méandre 2



### Espèces patrimoniales :

- Cardère poilu *Dipsacus pilosus*
- Orme glabre *Ulmus glabra*
- Triton ponctué\*
- Grenouille agile\*
- Martin pêcheur d'Europe\* (sur l'Ouche)
- Chiroptères\*


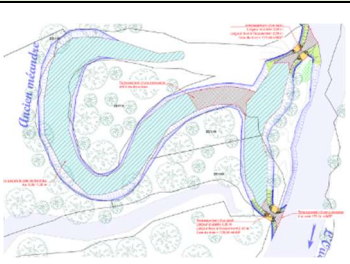
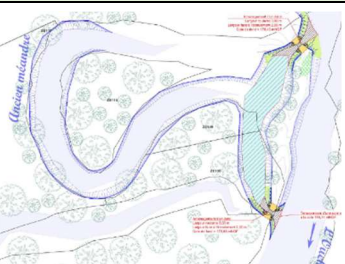
### Espèces exotiques envahissantes :

- Erable negundo

### \*espèces protégées

- ➔ Milieu fermé, très boisé, en cours d'atterrissement (beaucoup de vases) ;
- ➔ Deux parties avec un ancien méandre plus large et une ancienne sinuosité plus récente.

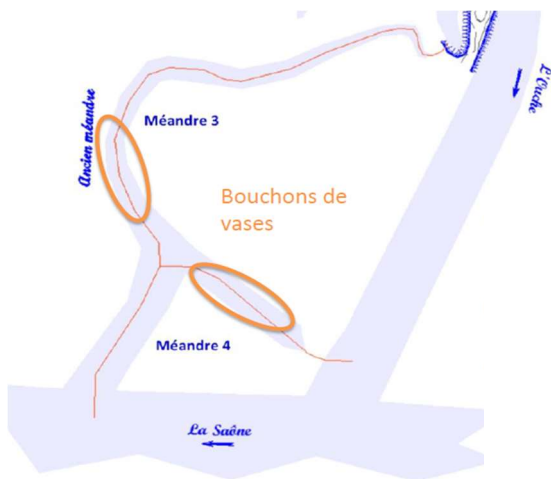
### Scénarios étudiés :

	Création d'une frayère à brochet et d'une zone refuge sur l'ensemble	Création d'une zone refuge sur l'ensemble	Création d'une zone refuge uniquement sur la sinuosité
	 1100 m <sup>2</sup> de frayère		
Libre circulation des poissons et zone refuge	Totalité du méandre et de la sinuosité	Totalité du méandre et de la sinuosité	Ancienne sinuosité uniquement
Processus d'atterrissement	Rajeunissement du milieu	Rajeunissement du milieu + dynamisation au niveau de l'ancienne sinuosité	Dynamisation au niveau de l'ancienne sinuosité
Habitats	<b>Forte atteinte à l'habitat communautaire de forêts riveraines à Frênes et Aulnes</b>	<b>Atteinte à l'habitat communautaire de forêts riveraines pour les accès</b>	
Contraintes travaux	<b>Evacuation de 7000 m<sup>3</sup> de vases sans pouvoir assécher et en créant de multiples accès.</b>		<b>Evacuation de 1000 m<sup>3</sup> de vases sans pouvoir assécher</b>
Coût en € HT	464 090 €	473 320 €	194 370 €

Le Comité de pilotage a conclu que l'évacuation des vases dans les méandres, proposée sur tous les scénarios pour des considérations techniques (continuité hydraulique et piscicole), présente un coût trop élevé au regard du prix global de l'opération pour un fort impact en phase travaux du fait de l'impossibilité de mise à sec des méandres. L'extraction et l'évacuation des vases est le point bloquant de ces scénarios au regard des atteintes que cette manipulation engendre.

La possibilité de connecter progressivement les méandres sans évacuation des vases, en commençant par le méandre Est uniquement a été questionnée. **De fait, les opérations techniques intégrant l'évacuation des vases ne seront pas retenues pour la suite de l'étude.** Un ou plusieurs scénarios progressifs seront étudiés sur le méandre 2 pour la création d'une annexe hydraulique courante sans évacuation des vases si les enjeux liés à la présence des amphibiens le permettent.

### Méandre 3 et 4



#### Espèces patrimoniales :

- Pigamon jaune *Thalictrum flavum*
- Triton ponctué\* (1 en amont, du fait de l'influence de la Saône dans les méandres aval)
- Lorient d'Europe\*, Milan noir\* et Héron pourpré\*
- Chiroptères\*
- Castor d'Europe\*

#### \*espèces protégées

#### Espèces exotiques envahissantes :

- Erable negundo
- Renouée du Japon

#### Synthèse du diagnostic :

- ➔ Méandres 3 et 4 connectés à la Saône par l'aval avec processus d'atterrissement ;
- ➔ Habitat communautaire de forêts riveraines à Frênes et Aulnes le long des méandres ;
- ➔ Clairière ouverte à enjeu faible sur la partie centrale ; attention à d'éventuels remblais.
- ➔ Peupleraie ancienne en bordure de Saône

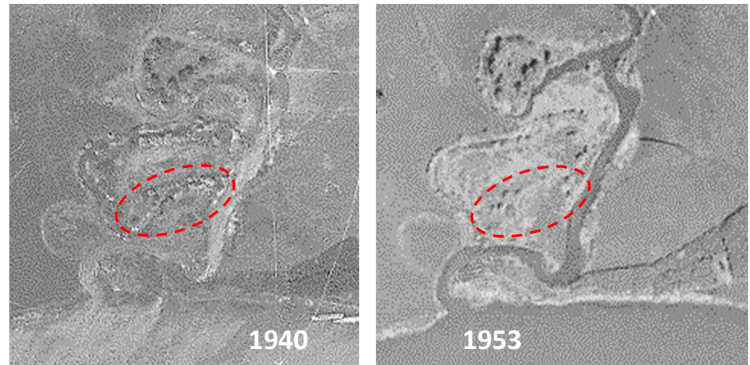
Le méandre n°3 (non compris dans la zone d'étude initiale pour les aménagements projetés) n'a pas fait l'objet de demandes d'accord préalable des propriétaires. Néanmoins, une première réflexion a été amorcée sur ce secteur, qui affiche un potentiel intéressant. **La parcelle centrale, située au droit du méandre n°3, a été identifiée pour l'aménagement d'une frayère à brochet en rive droite de l'Ouche.** L'EPTB Saône-et-Doubs, gestionnaire du site Natura 2000, est favorable à ce scénario.



Les premières estimations d'Artelia sont :

- ✓ Terrassements  $\approx 8000\text{m}^3$
- ✓ Coût  $\approx 200\,000\text{€ HT}$ .
- ✓ Besoin d'études complémentaires (géotechnique et topographie)

Cette parcelle a été remblayée lors des travaux de rectification du tracé de l'Ouche (entre 1940 et 1953 et entre 1978 et 1984 au moment de l'exploitation de la peupleraie). Des investigations géotechniques et/ou fouilles à la pelle devront être réalisées au préalable afin de caractériser les matériaux de remblais présents dans ce secteur.



Ce scénario semble optimal écologiquement et financièrement puisque qu'il se situerait sur un milieu non patrimonial, donc sans impact significatif, et consisterait en une amélioration nette de la valeur écologique du site par la création d'un nouveau milieu humide. Au-delà de la reproduction du brochet, ce nouveau milieu humide serait favorable à l'installation de nombreuses espèces spécifiques, augmentant encore la valeur du site.

Le SBO sollicitera donc ARTELIA pour l'étude d'un scénario complémentaire au droit du méandre 3. Cela nécessitera préalablement d'obtenir les autorisations des propriétaires.

Par ailleurs, Artelia préconise un traitement des espèces invasives sur l'ensemble du site :

#### Erable negundo

- Une cinquantaine d'individus ;
- Arrachage jeunes plans ;
- Coupe et dessouchage des individus adultes.



#### Renouée du Japon

- Intervention mécanique pour évacuer le foyer et les plans isolés (bâchage, coupe manuelle sélective, etc.)



Localisation des espèces exotiques envahissantes

- *Acer negundo*
- *Reynoutria japonica*



## A SUIVRE

Devant les enjeux écologiques rencontrés, il ne pourra être programmé de travaux sur ce site en 2023 comme prévu au Contrat de Bassin. Les recherches vont se poursuivre en 2023 sur les possibilités d'intervention sans curage au regard des enjeux connus et sur la création de frayère au droit du méandre 3.

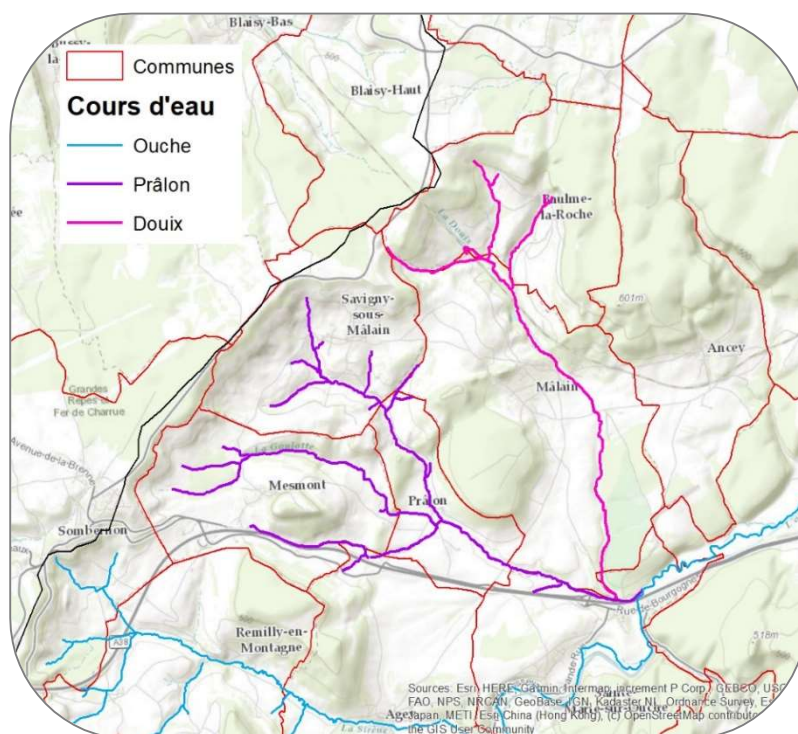
## Inventaires naturalistes des espèces inféodées aux milieux aquatiques sur la Douix et le ruisseau de Prâlon

Le SBO a souhaité engager une démarche de diagnostic intégrant la faune protégée inféodée à ces cours d'eau afin de dégager les priorités d'intervention pour la préservation de leur patrimoine écologique sur les ruisseaux de Prâlon (22 km) et de la Douix (12 km).

L'étude d'inventaires a débuté le 1<sup>er</sup> mars 2022. Le marché a été attribué à la LPO de Côte d'Or.

**Coût de l'étude : 21 705 € TTC**  
Subventionnée à 80% par la Région BFC

Les recensements menés en 2022 ont permis de caractériser le cortège faunistique (oiseaux, amphibiens, reptiles, odonates, crossopes) qui n'avait jamais été étudié jusqu'à présent sur ces cours d'eau.



*Ruisseaux de la Douix et de Prâlon  
concernés par les inventaires*

- Chez les oiseaux, on trouve certaines espèces à enjeu, comme le cincle plongeur, la mésange boréale ou encore le pic épeichette, en faibles effectifs cependant.
- Le cortège odonatologique est marqué par la présence très discrète de l'Agrion de mercure, malgré des habitats favorables. La question des conditions caniculaires se pose. Quant aux effectifs, on remarque 2 transects particulièrement abondants et qui contrairement à d'autres ne présentaient pas d'accès à l'eau aux bovins.
- L'herpétofaune, avec 15 espèces inventoriées, présente une belle diversité avec 2 nouvelles espèces (triton palmé et complexe grenouilles vertes) découvertes dans le bassin versant.
- Toutefois, aucune couleuvre vipérine ni crossope aquatique n'ont pu être détectés.

Ces résultats sont à relativiser vis-à-vis des conditions météorologiques caniculaires du printemps 2022 couplées à un assèchement précoce d'une grande partie du linéaire, perturbant ainsi la phénologie des espèces liées aux milieux aquatiques : notamment les libellules et les crossopes. Les résultats obtenus sont néanmoins encourageants.

Le diagnostic effectué durant les recensements, à approfondir, indiquerait un bon état général de conservation des berges et de leurs abords immédiats. Des prairies de bonne qualité sont encore présentes dans cette tête de bassin peu touchées par une agriculture intensive défavorable à la biodiversité.

Par leurs exigences écologiques, les espèces liées aux cours d'eau mettent en avant un certain nombre de problématiques qui peuvent se poser vis-à-vis de l'utilisation de l'espace et des milieux naturels par l'Homme. Les propositions d'action et de gestion suivantes ont été faites par la LPO :

- Les bordures des cours d'eau et leur ripisylve : préservation des arbres, plantations, conservation des bois morts, mise en défens, éviter les barbelés en travers du lit mineur...
- Les ouvrages d'art : conserver les vieux ouvrages en pierre, aménager les ouvrages récents pour les rendre accueillants pour la faune sauvage.
- Les espaces agricoles riverains : conservation des prairies, réduction des fertilisants, éviter les pesticides, bandes enherbées, éviter les monocultures
- Les éléments structurants le paysage du bassin versant : conservation des haies et arbres morts...
- Les petites zones humides : conservation des mares et zones humides temporaires, entretien respectueux de la biodiversité, limiter la présence d'espèces exotiques potentiellement envahissantes...

## A SUIVRE

A la suite de ce travail, une présentation des résultats en réunion publique sera réalisée courant 2023 et le « diagnostic cours d'eau » à proprement parler, intégrant les résultats de cet inventaire pourra démarrer. Les pistes d'actions pourront alors être mises à l'épreuve du terrain.

*Triton palmé*



© Alexandre ROUX

*Agrion de mercure*



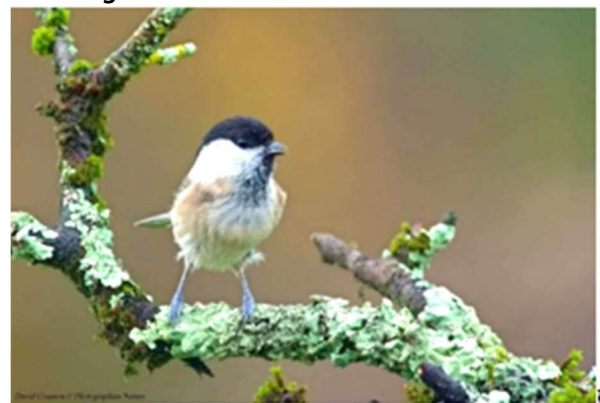
© Roger-SOUDAGNE

*Pic épeichette*



© Éric-PUYRAJOUX

*Mésange boréale*

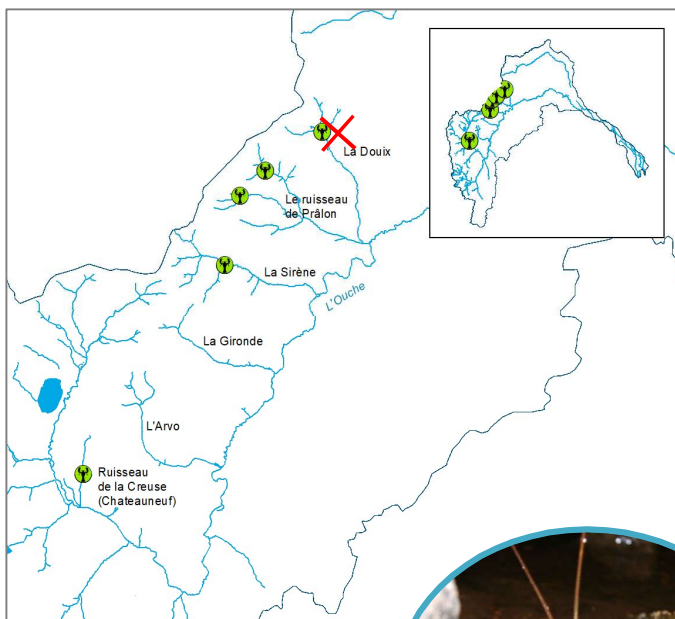


© David-COUSSON

## Suivi des écrevisses à pattes blanches

L'Écrevisse à pattes blanches ne subsiste que dans quatre ruisseaux de têtes de bassins de l'Ouche malgré un effort de prospection important.

Afin d'assurer le maintien de ces populations, un suivi a débuté en 2013 par la SHNA-OFAB dans le but de connaître l'état de conservation et d'identifier une partie des facteurs limitant de ces populations. Il s'avère qu'elles sont considérées comme fragiles et le risque de disparition à moyen/long terme de la population du ruisseau de la Creuse est réel. La disparition de la population du ruisseau de la Douix est quant à elle confirmée au cours de l'année 2021.



Localisation des populations d'écrevisses à pattes blanches recensées en 2013



**Coût de l'étude : 18 490 € TTC**  
Subventionnée à 80% par la Région BFC

Les résultats des prospections écrevisses réalisées en 2021 ont fait l'objet d'un rapport communiqué en 2022. Le suivi a permis d'apprécier l'évolution de l'état de conservation des populations et d'affiner des facteurs limitant de ces populations :

Ruisseau	Commune	Nombre d'individus		Linéaires colonisés (m)	
		2013	2021	2013	2021
R la Creuse	Châteauneuf	8	1	434	/
la Sirène et ses affluents	Remilly-en-Montagne	1574	675	2915	3870
R de Prèle et ses affluents	Savigny-sous-Malain	98	134	553	575
R la Goulotte	Mesmont	474	241	1669	1050
R de Montagny et la Douix	Malain	234	0	1020	/

Les facteurs limitants sont principalement le piétinement par les bovins, l'absence de ripisylve, les travaux hydrauliques, l'assèchement, les buses perchées ou certains seuils, les embâcles occlusifs, les déchets et rejets domestiques, les écoulements de l'A38.

Courant 2022, une réunion publique en début d'année suivie d'une animation foncière en fin d'année auprès de quelques propriétaires riverains sur le ruisseau de la Sirène ont permis d'engager des travaux de mise en défens avec un premier propriétaire volontaire.

# La CLE de l'Ouche

La **Commission Locale de l'Eau** de l'Ouche, portée par le SBO, est **l'instance de concertation à l'échelle du bassin versant**, instigatrice des **outils SAGE et Contrat de Bassin** et dont l'avis conditionne l'engagement de l'Agence de l'eau dans le financement des actions du Contrat de Bassin.

## L'année 2022 de la CLE de l'Ouche

La CLE a travaillé autour de sujets centraux tels que l'étude d'évaluation du SAGE et le projet d'étude prospective en vue d'une stratégie d'adaptation au changement climatique. L'étude d'évaluation du SAGE a été estimée nécessaire dans la perspective d'une révision du SAGE après 9 ans de mise en application et suite à l'adoption du nouveau SDAGE, imposant une mise en compatibilité du SAGE avec ce dernier.

Par ailleurs, 2022 ayant été marquée par un étiage estival notable, la veille hydrologique a été particulièrement suivie et complétée par des travaux de recherches pour l'amélioration de la gestion future de la ressource en eau.

Les informations collectées ont notamment été utilisées pour la rédaction du projet de cahier des charges pour la révision des volumes prélevables et du SAGE à venir.

**L'étude d'évaluation du SAGE, une étape, un bilan, des orientations pour un SAGE révisé plus accessible.**

## Les avis de la CLE

Le bureau de la CLE a reçu délégation pour rendre les avis soumis au titre des dossiers « loi sur l'eau » transmis par la DDT (police de l'eau) ou la DREAL (pour les ICPE). **Les avis de la CLE permettent de s'assurer que les dossiers présentés respectent les dispositions ou règles du SAGE.** L'animateur SAGE du Syndicat assure l'instruction de ces dossiers et la proposition des avis au bureau de la CLE.

Au cours de l'année 2022, 21 dossiers d'autorisations / déclarations au titre de la loi sur l'eau ont été étudiés :

1. Projet immobilier rue des Marmuzots à Dijon – **avis favorable**
2. Projet de création d'un bassin d'orage à la station de traitement des eaux usées de Dijon – **avis favorable**
3. Modification de l'échangeur d'Ahuy (LINO) – **avis favorable**
4. Projet d'aménagement d'un ensemble immobilier bd Kennedy à Dijon – **avis favorable**
5. Projet d'extension du golf de la Chassagne à Mâlain (demande de régularisation suite à travaux non déclarés) – **avis défavorable** assorti d'une demande de requalification du projet en autorisation sur la base de l'article R214-42 du code de l'Environnement
6. Plan de répartition annuelle de la demande d'irrigation 2022 – **avis favorable**
7. Aménagement d'un lotissement à Gisse-sur-Ouche – **avis défavorable** pour cause de dépassement des volumes maximums prélevables de l'EPCI gestionnaire AEP
8. Aménagement d'un lotissement à Velars-sur-Ouche – **avis défavorable** pour cause de dépassement des volumes maximums prélevables de l'EPCI gestionnaire AEP



9. Création d'un système de collecte et traitement des eaux pluviales du viaduc de Pont d'Ouche - **avis favorable**
10. Autorisation environnementale temporaire (MW recyclage à Echenon) – **avis favorable**
11. Pompage temporaire dans l'Ouche pour tests d'étanchéité d'un bassin de rétention/traitement de l'A6 à Pont d'Ouche – **avis favorable**
12. Modernisation de la prise d'eau de Larrey à Dijon (VNF) – **avis favorable**
13. Protection d'une conduite de gaz dans l'Ouche à Echenon – **avis favorable**
14. Restauration du Chamban à Bligny-sur-Ouche – **avis favorable**
15. Requalification de la rue du stade à Messigny-et-Vantoux – **avis favorable**
16. Reconnaissance d'un système d'endiguement à Neuilly-Crimolois
17. Protection et diversification des écoulements du ruisseau des Fâches à Auxant – **avis favorable**

Récépissés de déclaration sans avis de la CLE mais après concertation entre les services :

18. Forage pour abreuvement du bétail sur la commune de Meilly-sur-Rouvres (pas d'opposition à déclaration)
19. Forage à des fins d'irrigation sur la commune de Tart-le-Bas (le nouveau forage ne modifie pas les volumes prélevables annuels pour l'irrigation sur l'Ouche aval)
20. Aménagement des berges de la Goulotte à Prâlon (sécurisation de l'accotement de la RD 9g sur 20 m en rive gauche)
21. Pose d'un collecteur en berge du Suzon au droit de la STEU de Dijon-Longvic (travaux connexes à la création d'un bassin d'orage).

## L'étude d'évaluation du SAGE

---

Approuvé et entré en application le 13 décembre 2013, le SAGE du bassin de l'Ouche était mis en œuvre depuis presque 9 ans. Afin de déterminer si une modification ou une révision était nécessaire (outre la mise en compatibilité avec le nouveau SDAGE), la CLE a décidé de faire réaliser une étude d'évaluation pour d'une part juger de l'efficacité du SAGE en regard de ses objectifs et enjeux, et d'autre part évaluer la perception de cet outil par les acteurs qui sont en charge de sa mise en œuvre.

L'étude confiée au bureau d'études SCE a été menée de juillet 2022 à avril 2023.

Les objectifs principaux de l'étude étaient :

- Évaluation du SAGE en tant que document de planification et d'orientation de la gestion de l'eau (pertinence, lisibilité, appropriation...).
- Évaluation des effets constatés et/ou mesurés (efficacité des règles, prise en compte dans les politiques territoriales...).
- Gouvernance et animation.

### Résultats

L'évaluation a été réalisée d'une part sur la base d'un panel d'acteurs intervenant directement sur le SAGE (élus, membres de la CLE, techniciens...) et d'autre part sur les documents mis à disposition du bureau d'études :

- Comptes rendus de réunions,
- Rapports d'activité
- Etudes-bilans thématiques

**Coût de l'étude : 30 600 € TTC**  
Subventionnée à 50% par l'agence de l'eau

Les principales conclusions sont :

- Les enjeux du SAGE restent pertinents ;
- Le document mériterait d'être plus accessible (moins technique) mais également plus ambitieux ;
- La logique de bassin versant comme périmètre n'est pas remise en cause ;
- Les effets du SAGE sont principalement perceptibles via les règles, notamment sur la gestion des eaux pluviales. Les autres enjeux trouvent un relai via les actions du Contrat de bassin.
- Sur l'enjeu « retour à l'équilibre quantitatif », les effets du SAGE sont difficilement identifiables d'autant que les révisions d'autorisation de prélèvements n'ont pas pu être conduites à termes sur l'ensemble du territoire à ce stade.
- Il est nécessaire de développer l'animation et la communication, domaines qui ont été pénalisés par les mouvements de personnels au sein de la structure porteuse.

## **Perspectives**

Les résultats obtenus à l'issue de l'étude d'évaluation confortent le sentiment d'une nécessité d'engager une révision du SAGE permettant de lever les points faibles identifiés et améliorer la portée du SAGE dans son ensemble.

Une révision devient d'autant plus légitime que l'étude de détermination des volumes prélevables réalisée en 2011 nécessite une mise à jour avec l'intégration de la prospective climatique, mais également la mise en compatibilité avec le nouveau SDAGE en vigueur. Enfin, le volet « quantitatif » du SAGE révisé serait le chapitre de référence dans le cadre des démarches PTGE promues par les instances nationales.

Le rapport définitif est consultable sur le site du SBO via ce lien : <https://ouche.fr/wp-content/uploads/2022/07/diaporama-copil-n%C2%B01-evaluation-SAGE.pdf>

## Les prélèvements

Les volumes prélevables sont répartis en 5 sous-bassins en fonction de la capacité du milieu.

### Les prélèvements pour l'adduction d'eau potable

Les volumes totaux 2022 n'étant pas disponibles avant le 30 juin 2023 (limite de production des rapports de service), les données n'ont donc pas encore pu être récupérées. Une note spécifique sera communiquée au conseil syndical à l'automne.

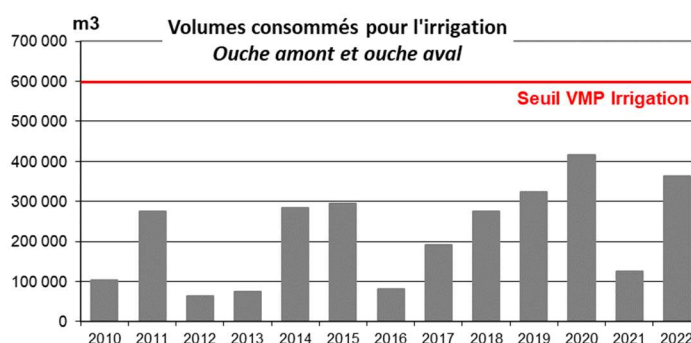
Sous-bassins	Maîtres d'ouvrages	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	VP SAGE ou redistribués
Ouche en amont de Pont d'Ouche	Commune de Bligny-sur-Ouche	349 269	393 242	447 874	376 951	473 743	529 602	526 709	550 525	408 100
	SI d'Arnay-le-Duc									
	SI de Thorey-Aubaine									
Vandenesse	Commune de Crugy	198 005	197 060	196 539	199 205	222 322	125 707	65 259	234 057	148 400
	Commune de Sainte Sabine									
	SI de Thoisy-le-Desert									
	SI de Thorey-Aubaine									
Ouche de Pont d'Ouche à Dijon	CC Gevrey-Chambertin	1 110 706	1 138 552	1 145 021	1 016 865	1 008 320	1 643 930	3 395 522	2 518 923	4 359 250
	CC Ouche et Montagne									
	Commune d'Antheuil									
	Commune de la Bussière sur Ouche									
	Commune de Veuvev-sur-Ouche									
	Dijon Métropole									
Morceuil hors basses eaux						1 200 050	1 200 050	1 200 050	1 200 050	
Suzon	Commune de Messigny-et-Vantoux	7 990 734	8 450 570	9 226 492	7 374 799	7 446 924	7 425 963	6 281 277	9 456 790	8 291 850
	Commune de Val-Suzon									
	Dijon Métropole									
	SIAE Vallée du Suzon									
Ouche aval Dijon	Dijon Métropole	3 770 812	3 697 614	3 720 016	3 291 958	2 913 384	1 663 435	2 960 857	2 974 205	4 247 950
	SI du pays Losnais									
<b>Total</b>		<b>13 419 526</b>	<b>13 877 038</b>	<b>14 735 942</b>	<b>12 259 778</b>	<b>12 064 693</b>	<b>11 388 637</b>	<b>13 229 624</b>	<b>15 734 500</b>	<b>17 455 550</b>

*Suivi des volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable jusqu'en 2021 par sous bassin (en rouge les dépassements observés).*

### Les prélèvements pour l'irrigation

Les prélèvements pour l'irrigation font l'objet d'un avis de la CLE en début d'année sur la répartition annuelle. Les prélèvements effectifs sont connus en fin de campagne.

Depuis l'entrée en vigueur du SAGE, Les volumes réellement utilisés sont, chaque année, nettement inférieurs aux volumes demandés (proches de 600 000 m<sup>3</sup>) soit en raison des arrêtés de restriction des prélèvement les années sèches, soit en raison d'une pluviométrie favorable.



Les besoins d'irrigation sont intimement liés aux conditions climatiques. L'étiage 2022 est arrivé durant les périodes de murissement, les besoins en irrigation ce sont concentrés entre mai et août.

Malgré le respect global des volumes attribués, il a été constaté, à l'occasion de l'étude du plan de répartition, que certains irrigants dépassent régulièrement les volumes qui leurs sont attribués. Cette situation nécessitera un point de vigilance de l'organisme unique de gestion collective (OUGC).



## Les besoins des cheptels

Suite aux sécheresses successives de 2019 et 2020, certains éleveurs ont eu recours aux prélèvements directs en rivière ou dans les biefs du canal de Bourgogne pour remplir des citernes destinées à l'abreuvement du bétail. Il n'existe, à notre connaissance, pas de suivi quantitatif de ces prélèvements. Seule une enquête auprès des éleveurs permettrait d'obtenir des données. L'abreuvement des cheptels est un usage prioritaire au même titre que l'adduction d'eau potable pour l'alimentation des populations.

Un forage destiné à l'abreuvement du bétail a été accordé en 2022 sur la commune de Rouvres-sous-Meilly, sur la partie amont du bassin de la Vandenesse.

## Les usages liés aux loisirs

Un dossier a particulièrement attiré l'attention de la CLE en 2022, s'agissant de prélèvements en rivière pour constitution de réserves à des fins d'irrigation d'un golf. Les travaux de création de bassin ayant été engagés antérieurement à la déclaration de travaux, une régularisation a été exigée (sous astreinte) par le service de police de l'eau.

# Etude prospective pour l'adaptation au changement climatique sur les bassins versants de l'Ouche, de la Tille et de la Vouge

---

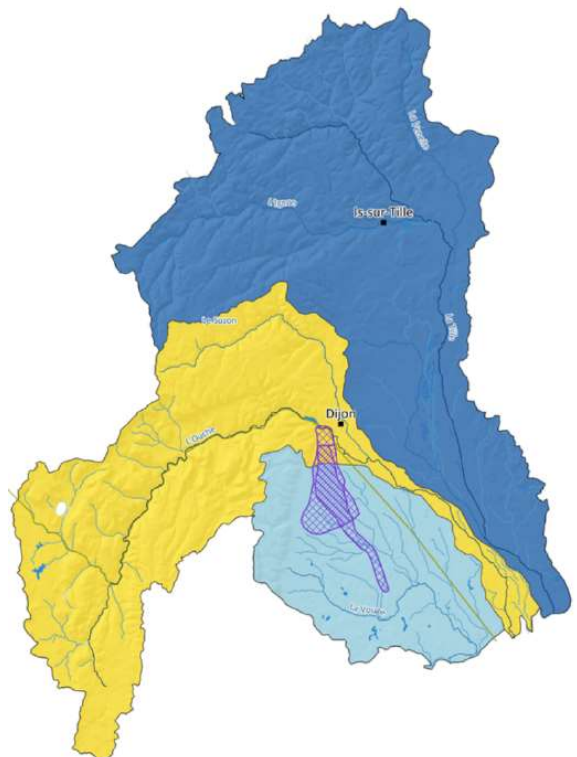
## Contexte et périmètre de l'étude

Le SDAGE 2022-2027 aborde la question de l'adaptation au changement climatique comme première orientation fondamentale. La Disposition 0-02 demande à « Développer la prospective pour anticiper le changement climatique ».

C'est dans ce cadre que l'Agence de l'Eau RM&C et les services de l'Etat ont organisé deux réunions associant les Présidents des CLE de l'Ouche, la Vouge et la Tille, de l'InterCLE puis les Présidents des syndicats de bassins, afin d'envisager une démarche prospective commune sur les bassins Ouche, Tille et Vouge (incluant la nappe de Dijon Sud), les 2 septembre et 10 octobre 2022.

Le périmètre d'étude étendu aux 3 bassins versant se justifie par :

- Le partage de plusieurs masses d'eau souterraines via l'exploitation AEP
- La position centrale de la métropole dijonnaise et de son bassin de vie (via le SCoT)
- Un ensemble d'activités socio-économiques complémentaires et potentiellement sensibles à l'évolution du climat.

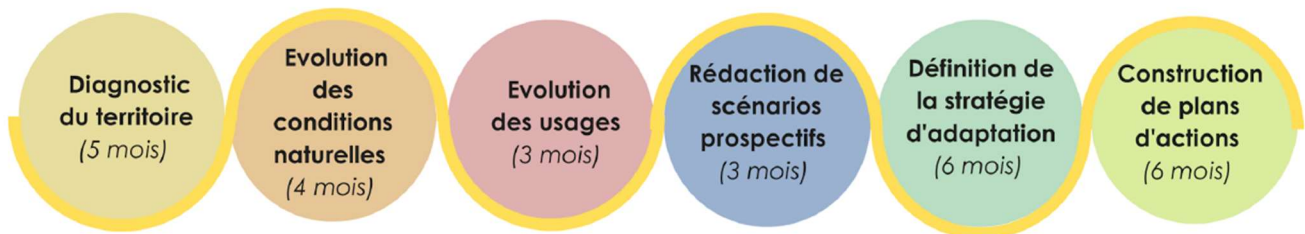


## L'étude prospective : objectifs

- Définir la modification des usages sur notre territoire impacté par l'évolution attendue du climat à l'horizon 2050 (avec une étape à l'horizon 2035),
- Identifier une stratégie d'adaptation en arbitrant collectivement les bons choix au regard de leurs bénéfices, coûts et impacts possibles,
- Planifier les actions et investissements nécessaires à l'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau.

## Les différentes étapes de l'étude

- Etat des lieux de l'équilibre quantitatif actuel,
- Analyse de scénarios prospectifs contrastés sur une période de 30 ans ou 50 ans,
- Analyse des coûts-bénéfices et du risque de « regret »,
- Définir un plan d'actions global qui sera adapté localement aux particularités des bassins versants



## Portage

A l'issue de la réunion du 10 octobre 2022, les présidents de CLE et de syndicats ont souhaité que le syndicat du bassin de l'Ouche porte l'étude et soit maître d'ouvrage (partie administrative) ; la partie technique de cette sera menée par les 4 syndicats.

Lors de sa réunion du 22 novembre 2022, la CLE de l'Ouche a accepté ce portage et le lancement de cette étude.

Le coût de l'étude est évalué entre 150 et 200 K€ avec un financement possible à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau RMC et 10% par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le restant à charge sera réparti entre les syndicats associés. La durée de l'étude est estimée entre 18 et 24 mois.

Le suivi sera assuré par un comité de pilotage constitué des présidents de CLE, présidents de syndicats de bassins, services de l'Etat et financeurs. Ce comité de pilotage sera appuyé par un comité technique regroupant les techniciens des collectivités et les services de l'Etat.

Par ailleurs, une large part sera faite à la concertation via des groupes de contributions (CLE élargies) qui seront mobilisés pour l'élaboration de la stratégie notamment.

Le SBO, structure porteuse de la CLE, a accepté en séance du 16 décembre 2022, d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude.

# Le rapport financier

## Compte administratif 2022

Dépenses de fonctionnement 2022			
Chapitre	Intitulé	BP + BS 2022	CA 2022
<b>Opérations réelles</b>			
Chap 011	Charges à caractère général	590 700,00	254 739,15
Chap 012	Charges de personnel	232 960,00	217 856,96
Chap 065	Autres charges de gestion courante	71 500,00	61 021,71
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>895 160,00</b>	<b>533 617,82</b>
<b>Opérations d'ordre</b>			
Chap 042	Op. de transfert entre sections	32 242,05	48 742,05
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>32 242,05</b>	<b>48 742,05</b>
<b>Total Dépenses de fonctionnement 2022</b>		<b>927 402,05</b>	<b>582 359,87</b>

Recettes de fonctionnement 2022			
Chapitre	Intitulé	BP + BS 2022	CA 2022
<b>Opérations réelles</b>			
Chap 013	Atténuations sur charges	0,00	75,00
Chap 073	Impôts et taxes	0,00	1 195,20
Chap 074	Dotations et participations	785 729,08	453 955,62
Chap 075	Autres produits de gestion courante	0,00	0,52
Chap 077	Produits exceptionnels	0,00	16 583,52
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>785 729,08</b>	<b>471 809,86</b>
<b>Opérations d'ordre</b>			
042	Op. de transfert entre sections	16 044,73	16 044,73
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>16 044,73</b>	<b>16 044,73</b>
Chap 002	Excédent de fonctionnement	<b>125 628,24</b>	
<b>Total Recettes de fonctionnement 2022</b>		<b>927 402,05</b>	<b>487 854,59</b>

Dépenses d'investissement 2022				
Chapitre	Intitulé	BP + BS + RAR 2022	CA 2022	Restes à réaliser 2022
<b>Opérations réelles</b>				
Chap 016	Emprunts et dettes			
Chap 021	Immobilisations corporelles	151 327,40	104 738,55	17 817,60
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>151 327,40</b>	<b>104 738,55</b>	<b>17 817,60</b>
<b>Opérations d'ordre</b>				
Chap 040	Op. de transfert entre sections	16 044,73	16 044,73	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>16 044,73</b>	<b>16 044,73</b>	
<b>Total Dépenses d'investissement 2022</b>		<b>167 372,13</b>	<b>120 783,28</b>	<b>0,00</b>

Recettes d'investissement 2022			
Chapitre	Intitulé	BP + BS 2022	CA 2022
R001	Résultat d'investissement reporté	170 835,33	
<b>Opérations réelles</b>			
Chap 010	Dotations, fonds divers, réserves	15 300,00	15 402,00
Chap 013	Subventions d'investissement	44 830,08	12 606,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>60 130,08</b>	<b>28 008,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>			
Chap 192	Plus ou moins values	0,00	16 500,00
Chap 040	Op. de transfert entre sections	32 242,05	32 242,05
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>32 242,05</b>	<b>48 742,05</b>
<b>Total Recettes d'investissement 2022</b>		<b>263 207,46</b>	<b>76 750,05</b>

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022

En Fonctionnement : **+ 31 122,96 €**

En Investissement : **+ 126 802,10 €**

# Conclusion

L'année 2022 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau technicien de rivière au SBO, il est chargé des opérations d'entretien et de travaux urgents, de la concertation locale pour la mise en œuvre de petits projets de protection et restauration des affluents et du suivi régulier des assecs sur l'ensemble du bassin de l'Ouche.

Dans le cadre des actions du contrat de bassin 2022-2024, les travaux de restauration physique du Chamban à Bligny-sur-Ouche ont été réalisés selon le calendrier initial en octobre 2022 et se sont bien déroulés. Le projet de restauration morphologique de l'Ouche à Neuilly a abouti à un dossier règlementaire fin 2022, permettant d'inscrire les budgets de travaux pour 2023. L'état des lieux du site de la confluence de l'Ouche à Echenon dans le cadre du projet de connexion hydraulique de certains anciens méandres a conduit à la découverte d'un patrimoine naturel d'importance qui implique un changement de projet à retravailler. L'entretien pluriannuel s'est déroulé sans difficulté.

Les avis de CLE de 2022 ont été marqués par trois avis défavorables au sujet de la ressource en eau. Concernant le SAGE de l'Ouche, qui fête ses 10 ans en 2023, l'étude d'évaluation conclut début 2023 à la nécessité d'une révision vis-à-vis de la mise en compatibilité avec le nouveau SDAGE 2022-2027 et de l'intégration de la prospective climatique, encore plus prégnante compte tenu de l'année 2022 marquée par des températures jamais atteintes et un déficit pluviométrique constaté cet hiver.

Le lancement de l'étude prospective d'adaptation aux effets du changement climatique sur la ressource en eau à l'échelle des bassins de l'Ouche, Vouge et Tille devra permettre de définir, à terme, des plans d'actions globaux qui seront adaptés aux particularités des trois bassins versants et de la nappe de Dijon Sud.

Une large part est faite à la concertation via un groupe de contribution, réuni en ateliers qui sera mobilisé tout au long de l'étude. Ce groupe impliquera outre les collectivités locales (exécutif, services urbanisme, aménagement et développement du territoire, SCOT, PCAET...), le secteur agricole bien entendu, mais également le secteur industriel et économique.

La mobilisation de chacun est essentielle à la réussite de cette étude.



*Confluence de l'Ouche avec la Saône classée Natura 2000 : ancien méandre entourée de Forêts riveraines à frênes et aulnes et couverture de lentilles d'eau = habitats d'intérêt communautaire.*